

Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN D'ART  
MÉTIERS DE LA PRÉSENTATION DES COLLECTIONS  
SPÉCIALITÉ « INSTALLATEUR-MONTEUR D'OBJETS D'ART ET DE DOCUMENTS »**

SESSION 2018

## SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission .....	3
A) Le rappel des épreuves.....	3
1) Les épreuves d'admissibilité.....	3
2) Les épreuves d'admission .....	3
B) Le jury .....	3
1) La composition du jury.....	3
2) La formation et la réunion de cadrage .....	4
II. Le déroulement de ces concours.....	4
A) Le calendrier .....	4
B) Epreuve écrite d'admissibilité.....	4
C) Épreuves orales d'admissibilité.....	6
D) Epreuve pratique d'admission.....	8
III. Les statistiques .....	11
A) Le concours externe.....	11
B) Le concours interne .....	12

## I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

### A) Le rappel des épreuves

#### 1) Les épreuves d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « la phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :  
1° une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

2° une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

#### 2) Les épreuves d'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 cité précédemment, « la phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant : - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1 ».

Plus particulièrement pour cette spécialité, l'épreuve pratique d'admission consiste en « la préparation et la réalisation d'un montage d'œuvre et/ou de documents en vitrine ou sur cimaise (durée : 8 heures) ».

### B) Le jury

#### 1) La composition du jury

Le jury de ces concours était composé des personnes suivantes :

##### Président de ce jury :

- Monsieur Vincent SIMONET, conservateur en chef du patrimoine, conservateur des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles de Normandie.

##### Membres de ce jury :

- Madame Caroline BRUYANT-MARTIN, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections »,

département des estampes et de la photographie, Bibliothèque Nationale de France, site François Mitterrand ;

- Madame Marie-Clélie DUBOIS, technicienne d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », service magasins et transport, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

- Monsieur Jean-Louis JASAWANT, technicien d'art de classe supérieure, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », chef de l'atelier d'installation, Musée du Louvre.

## 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation des concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de ces concours

### A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 6 novembre au 11 décembre 2018
Date de l'épreuve écrite d'admissibilité	Le 2 avril 2019
Dates des épreuves orales d'admissibilité	Du 15 au 24 mai 2019 pour le concours externe Du 6 au 14 juin 2019 pour le concours interne
Date des réunions d'admissibilité	Le 24 mai 2019 pour le concours externe Le 14 juin 2019 pour le concours interne
Date des épreuves d'admission	Du 29 au 31 janvier 2020
Date des réunions d'admission	Le 31 janvier 2020

### B) Epreuve écrite d'admissibilité

Le sujet proposé appelle la rédaction d'une note synthétique à l'attention du supérieur hiérarchique direct. Il permet d'évaluer les connaissances techniques du candidat en matière de manipulation, d'emballage, de transport et de présentation des objets d'art en salle et en réserve.

Le sujet requiert des capacités de réflexion, de la logique et du bon sens. Il s'agit de transférer des objets d'art aux volumes, gabarits et typologies divers d'un lieu non muséal, ayant sa propre configuration, vers un lieu d'exposition de type muséal.

## 1) Observations

Trop peu de candidats comprennent le sujet et se montrent capables de rédiger une note en vue de programmer des opérations. De nombreuses copies confondent la rédaction d'une note technique avec celle d'une dissertation (introduction et plan en 3 parties). Chez les candidats internes, l'organisation des opérations est floue. Le jury note une grande difficulté à retranscrire l'organisation des opérations et à dépasser le stade de la simple intuition pour aboutir à une formulation claire. Les maladresses d'expression sont abondantes. Peu de candidats traitent l'ensemble des questions : problématique du transport et appréhension des lieux d'exposition avant installation. Les photographies fournies ne sont pas anodines, mais à prendre en considération comme des indices à interroger.

Quand ils les ont repérées, les candidats abordent difficilement les approches et solutions techniques pour œuvrer en sécurité : travail en hauteur, franchissement des marches, exigüité de l'escalier menant au sous-sol, meuble en marqueterie faisant obstacle à une tapisserie. Les candidats n'ont pas proposé de déroulé satisfaisant pour la mise en caisse du lustre avant transport, ni pour le déplacement du marbre de la table à gibier. Certaines copies n'abordent même pas la dépose des cercles métalliques installés dans le passage ni leur mise en réserve.

Une majorité de candidats calquent leur plan sur l'énoncé. Un choix est possible, du moment qu'il est argumenté. Un déroulé pragmatique des opérations peut tenir lieu de plan (repérage du lieu d'enlèvement, emballage conforme à la typologie des objets d'art, transport et installation dans la salle d'exposition). Souvent, un déroulé chronologique précis des opérations permet au destinataire de la note d'obtenir les informations dont il a besoin.

La seconde partie « Présentation des œuvres dans la salle d'exposition » est inégalement traitée. Cela indique une mauvaise gestion du temps. La configuration du lieu muséal étant moins problématique que la boutique, il aurait été pertinent de le mentionner et de prioriser les questions de présentation et de matériel. Le jury demande de savoir placer les objets d'art en fonction de la scénographie, et non de la modifier. L'énoncé prévoit un lustre en état de fonctionnement, ce qui est trop souvent oublié.

Enfin, certaines compétences requises sont négligées, comme de savoir protéger un sol, d'acheminer du matériel, d'ouvrir des vitrines, de faire appel au bon corps de métier, et surtout de prévoir les moyens humains nécessaires. Le recours à un restaurateur n'est pas du ressort du TA IMOAD.

Trop de copies sont incomplètes. Il est déconseillé de recopier le sommaire du dossier pour ne pas perdre de temps. Il est dommage de perdre des points par une présentation négligée. Une copie n'est pas un brouillon. La grammaire et l'orthographe les plus élémentaires sont ignorées. Le vocabulaire technique est à orthographier correctement (« échafaudage », « transpalette », « hayon », « nacelle », « palan » et marques déposées). Le TA IMOAD sait travailler en sécurité pour les hommes et les objets d'art, la note porte une attention particulière à cet aspect. Il ne doit pas seulement relater à son responsable le port des EPI, mais évaluer correctement les besoins humains et matériels. Énumérer les besoins en gants est une perte de temps.

## 2) Attentes

Les attentes concernant l'épreuve écrite sont les suivantes :

- capacité d'analyse en fonction de la typologie des objets d'art et de la configuration des lieux
- discours et vocabulaire technique précis (ne pas citer les noms de matériaux sans connaître leur utilisation)
- positionnement en tant que TA IMOAD, référent technique de son équipe capable de relayer les choix matériels et humains à son responsable (Faire appel à une société extérieure au lieu de se positionner en tant que référent des opérations est proscrit.)

Certaines erreurs liées à un manque de connaissances techniques sont pénalisantes. « Le lustre sera mis en caisse au rez-de-chaussée » est une solution. Le responsable a besoin de savoir comment il est décroché du plafond, quel est son acheminement, la provenance et l'équipement de la caisse, le système de sécurisation pendant son transport, enfin le nombre d'agents en temps et en durée. Le TA IMOAD est chargé de répondre à ces questions pour chaque objet : un niveau d'expertise opérationnel est attendu. La méconnaissance des EPI, du bon usage des matériaux de conditionnement dessert le discours technique.

### **3) Recommandations**

La représentation qu'un grand nombre de candidats a des métiers d'adjoint technique, de régisseur et de TA IMOAD est erronée. Distincts, ces métiers ne doivent pas être confondus.

Les candidats doivent faire preuve de réflexion et ne pas s'attacher au détail. Le métier de TA IMOAD requiert curiosité, ouverture d'esprit sur les autres métiers d'art, esprit logique et sens de l'objet. À ces questions, le jury n'attend jamais une réponse unique, mais des propositions cohérentes. Ce qui compte est la précision de ces propositions. Même si ce concours requiert des connaissances théoriques, aller sur le terrain permet d'approcher le métier de manière concrète. En cas d'impossibilité, de multiples documents en ligne permettent de se familiariser avec lui. Les notions de conservation préventive ne s'énumèrent pas comme un catalogue. Certes, elles sont à prendre en considération, mais ne doivent pas être étalées inutilement.

#### C) Épreuves orales d'admissibilité

#### **I) Épreuve d'histoire de l'art**

Les sujets comprennent trois reproductions d'œuvre d'art, illustrant les grandes périodes de l'histoire de l'art, du Moyen Âge à nos jours, majoritairement conservées dans des institutions muséales. Les candidats doivent les classer chronologiquement et les commenter d'un point de vue historique et stylistique dans un temps imparti : exposé (10 minutes) suivi d'un échange (10 minutes). Le jury a à cœur de proposer un éventail d'œuvres permettant aux candidats de mobiliser leurs connaissances des différentes techniques et des grands mouvements artistiques. A priori, le classement chronologique ne pose pas de problème. Un même sujet est attribué à deux candidats.

#### **1) Observations**

Le plus souvent, les candidats ne respectent pas les dix minutes de présentation : ils limitent leur exposé à environ cinq minutes. Le président du jury leur rappelle les consignes en cours de présentation.

Afin d'éviter de nombreux temps morts et de remobiliser les candidats, le jury allonge le temps d'échange et les encourage à se concentrer sur la description des œuvres.

Certaines analyses confondent plusieurs clichés, entraînant l'incompréhension du jury. Attention au vocabulaire inadéquat : un fronton n'est pas un chapiteau (chacun ayant une fonction mécanique au-delà de l'effet décoratif). Un candidat peut contourner un manque de vocabulaire en décrivant la fonction et la nature d'un élément architectural. Les candidats ont tendance à se laisser déstabiliser et à perdre leurs moyens.

Le stress affecte de nombreux candidats, crispés et nerveux.

Il est bon d'éviter toute posture désinvolte. Même si un candidat est déçu par sa prestation, il n'est en aucun cas en position de claquer la porte. Il est primordial de ne pas élever la voix, d'éviter toute remarque du type : « Merci d'avoir posé la question », « Je ne sais pas » et autres « Je m'excuse » ne doivent pas parasiter l'épreuve.

## 2) Attentes

Les candidats doivent :

- utiliser leur temps de préparation pour observer les œuvres afin de les décrire avec rigueur
- indiquer la nature des œuvres (huile sur toile, ronde bosse, textile, architecture, etc.) et leurs matériaux (marbre, ivoire, pastel, céramique, etc.)
- reconnaître l'iconographie (portrait, scène, bâtiment religieux, objets fonctionnels ou d'apparat, figuration, etc.)
- faire preuve de logique et de réflexion (une Vierge à l'Enfant en ivoire ne peut pas être de grand format)
- argumenter des analyses de façon pertinente par une observation logique des œuvres
- identifier des éléments architecturaux iconiques
- nourrir leur discours de comparaisons (s'il ignore une œuvre, le candidat peut recourir à ses propres connaissances pour illustrer son propos)

Le jury n'attend pas une identification complète de l'œuvre, ni le nom de l'artiste, mais une démarche intellectuelle d'observation et de déduction en fonction d'éléments stylistiques rattachés à de grandes périodes artistiques. Au-delà, le jury attend une approche critique, voire de l'intuition à la lecture d'une image (dans une peinture de Robert Delaunay : impressions de mouvement et de vitesse ; jardin à la française : notion de symétrie, végétaux taillés, etc.).

L'échange permet au candidat de mettre en valeur sa sensibilité. Le jury lui donne toutes les chances de répondre et, le cas échéant, de corriger ses erreurs et d'affiner son exposé. Il est possible de puiser dans sa culture générale au-delà du seul domaine de l'art. Il n'y a aucune question piège.

## 3) Recommandations

Les candidats doivent apprendre à regarder les œuvres et à partager leur envie de travailler au sein d'une institution culturelle.

## II) Épreuve technique du métier

Les candidats doivent répondre à une question technique dans un temps imparti : exposé (10 minutes) suivi d'un échange (10 minutes). Le jury a à cœur de proposer un éventail de questions afin de permettre aux candidats de mobiliser leurs connaissances des différentes techniques. Un même sujet est proposé à deux candidats.

### 1) Observations

Comme à l'épreuve précédente, les candidats n'utilisent pas le temps imparti.

La présentation est mieux structurée. Grâce à des exemples, réels ou hypothétiques, les exposés pourraient être plus vivants.

Les candidats internes ne savent pas s'extraire de leur expérience professionnelle (exemple : « Dans mon institution, on pratique comme cela. », « Je ne fais pas ce genre d'opérations dans mon institution » ...). Un manque de curiosité pour le métier indique qu'ils ne se projettent pas dans leurs missions.

Les candidats manquent de vocabulaire technique. Ils suivent des formations théoriques qu'ils ne savent pas s'approprier (un tamponnage 3 couches est souvent cité, sans être maîtrisé). Ainsi, les mises en situation pratiques ont-elles tendance à les déstabiliser. On remarque un manque d'anticipation de gestes appropriés découlant de choix techniques. Conscient de la difficulté qu'il y a à faire découler la pratique d'un discours, le jury apprécierait les bons réflexes.

En ce qui concerne l'attitude des candidats, les remarques sont identiques à celles formulées pour l'épreuve précédente. Certains candidats refusent de répondre et de chercher une solution pratique. Se cacher derrière une attitude du type « Je n'ai pas la réponse, j'attends les ordres

de mon supérieur hiérarchique » est proscrit. Globalement, on note peu de propositions techniques pertinentes et l'on déplore un manque de précision et de méthodologie.

## 2) Attentes

Dans cet oral « Techniques du métier », les candidats doivent différencier les missions respectives de l'adjoint technique, du régisseur, du restaurateur et celles du TA IMOAD. Ils doivent élargir leur horizon en ayant une connaissance globale de toute la palette des métiers d'art.

Quels que soient ses compétences et ses moyens, le TA IMOAD est le garant des objets d'art placés sous sa responsabilité. Ni ces derniers, ni l'entourage humain ne peuvent être mis en péril. Le bon sens est une valeur incontournable du métier.

## 3) Recommandations

Le jury attend un exposé sur la présentation des objets d'art mettant en avant le déroulement des opérations du début à la fin (transport, conditionnement, manipulation, présentation et stockage), tout en respectant les normes de conservation préventive liées au métier.

Une méthodologie élémentaire définissant les mots-clés du sujet permet de définir une problématique, d'apporter une réponse tout en maîtrisant le vocabulaire adapté. (Par exemple, définition du matériau ivoire, tout en gardant en tête ses spécificités de transport et de présentation.)

Il est constructif que le candidat se remette en question. Il lui est demandé de répondre techniquement et avec bon sens, ce qui permet d'apprécier sa compétence à œuvrer sur le terrain. En revanche, il est déconseillé qu'il propose des choix techniques découlant d'habitudes de travail.

On attend des connaissances sur la composition des matériaux d'emballage et de présentation. Toutefois, un catalogue exhaustif n'est pas demandé, il faut savoir choisir les matériaux nécessaires de façon argumentée. Par exemple, l'inventaire de tous les types de gants existants ne fournit pas les critères d'utilisation de tel type de gants en regard de tel objet.

Le jury met en garde contre une mauvaise utilisation des termes « objets fragiles », « lourds », « grands », « de grande valeur », « un simple dessin ». Ce sont là des notions relatives dénuées de sens. Tous les objets patrimoniaux doivent être traités équitablement.

### D) Epreuve pratique d'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 cité précédemment, l'épreuve pratique d'admission consiste en « *la préparation et la réalisation d'un montage d'œuvre et/ou de documents en vitrine ou sur cimaise (durée : 8 heures)* ». Le jury entend par « Préparation et réalisation d'un montage d'œuvre et/ou de documents en vitrine ou sur cimaise » toute activité et production relevant des missions du TA IMOAD, c'est-à-dire la manipulation, le conditionnement et la présentation d'objets d'art.

Observant les prestations des candidats pendant deux jours, le jury évalue leur capacité à exercer des opérations dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et de conservation préventive.

## 1) Observations

Les candidats internes et externes sont plongés dans l'ambiance d'une journée de travail type (préparation d'une exposition dossier). Dans un souci d'impartialité et de confidentialité, ils ne manipulent pas les mêmes objets d'art dans le même contexte.

À leur arrivée, ils prennent connaissance du programme (énoncé et consignes orales) et découvrent leur environnement : plan de travail, surface murale pour un accrochage et espace d'atelier. Manifestement, quelques candidats ne comprennent pas leur rôle et perdent du temps. Même si les énoncés réclament réflexion et anticipation, le travail attendu est une action directe: prise de

côtes, relevés et esquisses sur papier. Les candidats doivent gérer leur temps au mieux, entre l'arrivée des objets et l'accrochage. Dès le début, ils rassemblent le matériel choisi.

Même si la mention obligatoire « Équipement et protection individuels » figure sur leur convocation, trop de candidats ne la respectent pas. Pulls à manches pendantes, cheveux non /mal attachés, écharpes flottantes, blouses inadaptées sont interdits.

## **2) Attentes**

Le jury examine l'autonomie et l'assurance des candidats dans leurs choix techniques et leur aisance dans le travail.

Il vérifie leur aptitude à utiliser le matériel et les matériaux adaptés, à faire preuve de précision et de maîtrise dans l'exécution, à formuler, expliquer et argumenter choix et partis pris.

Il examine leur capacité à communiquer des informations nécessaires au travail en équipe et à collaborer avec différents professionnels.

Il évalue leur niveau d'expertise technique à formuler des propositions sur la préparation et la présentation des objets d'art (manipulation, conditionnement, installation).

Il évalue la méthodologie et l'organisation du candidat (rigueur, discipline, contrôle de soi, coordination).

Il examine son comportement, observe son adaptabilité à son lieu de travail et sa facilité à communiquer avec différents acteurs.

Pour chaque exercice, le candidat propose une solution technique adaptée. Il n'existe pas une seule façon d'obtenir le résultat attendu. Les moyens utilisés et la technicité pour y parvenir sont tout aussi importants.

### **a) Réception des caisses et des objets d'art ; acheminement dans l'espace d'exposition**

Erratum précisé en introduction : Le déplacement des caisses n'est plus d'actualité. Cet aléa correspondant à une réalité fréquente sur le terrain.

Le candidat se doit d'être réactif et force de proposition, en terme de savoir-faire :

- il travaille seul (sauf pour descendre l'escalier, à appréhender obligatoirement en binôme pour la sécurité)
- il sécurise les objets (bac plastique et calage)
- il est dynamique (nécessité de plusieurs allers-retours en 30 minutes)

Le jury cherche à déceler la gestion du temps et l'autonomie du candidat sur une opération de mouvement interne (une dizaine de mètres et un étage) : précision des mouvements, efficacité, réactivité.

La majorité des candidats interprétant à tort la finalité de l'exercice, chaque objet est emballé comme pour un long transfert (choix technique erroné). Beaucoup, pour l'emballage, recourent à l'assistance non justifiée d'un appareteur. Un seul candidat descend l'escalier en sécurité, transmettant correctement les consignes à l'appareteur. Le jury constate le faible niveau des candidats quant aux règles d'hygiène et de sécurité, leur méconnaissance de la fonction et de l'usage des matériaux de conditionnement en rapport avec les matériaux constitutifs des objets d'art.

### **b) Confection d'un système d'accrochage pour le remplacement d'une œuvre prêtée à une exposition temporaire**

Peu de candidats comprennent l'exercice dans sa globalité, consistant en des opérations de préparation et de réalisation technique (enlèvement d'une œuvre et remplacement par une autre).

Ils doivent préparer leurs opérations par une anticipation matérielle maximale car leurs collègues doivent être en mesure de partir en opération dès le lendemain. L'œuvre doit être préparée pour le transport (système et/ou dispositif d'accrochage sur site extérieur). Les instructions rédigées par le candidat listent le matériel nécessaire aux collègues chargés du transfert. La majorité oublie d'organiser la préparation de l'œuvre de remplacement.

### **c) Accrochage mural et présentation en vitrine en suivant les contraintes du commissariat**

Certains candidats manquent d'une connaissance élémentaire du métier : ils ignorent l'outillage courant, les quincailleries, les systèmes d'accrochage... Le niveau de cette épreuve s'apparente à celui d'une épreuve d'adjoint technique.

Certaines prestations, efficaces et précises, s'avèrent satisfaisantes.

### **d) Retour des œuvres en réserve**

L'exercice se divise en deux parties : un mouvement interne et une préparation de conditionnement pour un transport routier.

Mouvement :

Il s'agit d'une manipulation d'œuvres en vue de leur accrochage en réserve à l'aide d'engins de manutention. Le candidat doit écouter les consignes, s'interroger sur la mise en œuvre pour prévoir et déployer les moyens matériels et humains.

Certains candidats posent les objets d'art au sol ou les laissent sans surveillance sur un chariot. Ne pas savoir utiliser un transpalette ou commettre de grossières erreurs d'hygiène et de sécurité (se servir de son pied pour bloquer un transpalette, demander un escabeau inutile) n'est pas acceptable.

Conditionnement :

Il s'agit de la confection du conditionnement d'un objet dans le respect de l'énoncé (le candidat doit relever les cotes).

En interne, seules deux caisses réalisées s'avèrent satisfaisantes, les autres sont inadéquates.

En externe, la consigne bois-carton et la fonctionnalité de la caisse destinée au conditionnement et au transport (gabarit et solidité) n'est pas comprise. Un manque de maîtrise des matériaux usuels de conditionnement dessert les candidats. Même avec le support de consommables et de quincailleries, ils ne proposent pas de solutions d'assemblage satisfaisantes pour la réalisation de leur caisse. La majorité des caisses est inutilisable (non-respect des côtes, erreurs dans les respirations et marges, caisses non montées, poignées non fixées).

## **3) Recommandations**

Le jury constate que le manque de préparation et l'absence de méthodologie conduisent au faible niveau général des candidats, augmenté par le manque de connaissances et de compétences techniques.

Il aurait apprécié plus de connaissances en manutention/manipulation, plus de pratique en présentation/accrochage. Encore une fois, précision, réflexion et bon sens sont des réflexes professionnels qui valorisent technicité et polyvalence.

Le TA IMOAD doit savoir manipuler, transporter, conditionner et accrocher quels que soient la nature, le volume et le poids des objets. Il doit proposer des solutions en adéquation avec les matériaux et outillages qu'il maîtrise et les soutiens humains dont il dispose.

## Conclusion

Les candidats ne semblent pas suffisamment informés sur les épreuves. Le jury rappelle que les annales de toutes les sessions sont disponibles en ligne. D'autres ressources documentaires sont également accessibles, de même que les « Fiches métier » du ministère de la Culture.

Afin de favoriser le partage d'expériences lors des entretiens, le jury recommande d'enrichir sa culture générale :

- en regardant des documentaires culturels pour développer sa curiosité
- en lisant des ouvrages culturels, même basiques
- en se documentant sur le conditionnement et le transport d'objets d'art
- en consultant des sites de conservation préventive ou d'institutions muséales
- en scrutant les modes de présentation utilisés (accrochages, présentation en vitrines ...) dans les musées et les expositions afin d'acquérir un regard de futur TA IMOAD opérationnel

Le jury remarque que les formations en interne altèrent parfois de manière dommageable les prestations des candidats.

De toute évidence, passer ce concours ne saurait être un hasard. Le jury déplore une absence de projection des candidats sur un poste à responsabilités d'un haut degré d'expertise impliquant de savoir travailler en équipe. Pour ses interlocuteurs, le TA IMOAD est un référent. Plutôt que de simples candidats faisant face à des examinateurs, le jury attend de futurs professionnels. Il voit dans ces épreuves plus une rencontre professionnelle qu'un examen.

### III. Les statistiques

#### A) Le concours externe

Nombre de postes offerts à cette session : 4.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	33	29	14	4	4	2
Femmes	44	38	21	6	6	1
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>67</b>	<b>35</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>3</b>

Seuil d'admissibilité : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 0 à 13 sur 20.

Seuil d'admission : 10,20 sur 20.

Amplitude des notes : de 7,20 à 14,40 sur 20.

## B) Le concours interne

Nombre de postes offerts à cette session : 2.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	19	18	17	3	3	2
Femmes	11	8	7	1	1	0
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

Seuil d'admissibilité : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 1,60 à 11 sur 20.

Seuil d'admission : 12,50 sur 20.

Amplitude des notes : de 9 à 13,40 sur 20.

Monsieur Vincent SIMONET  
Président du jury